

N°38

Objet :

REMISE GRACIEUSE DE LA
REVISION DU LOYER DU
CAFÉ-BAR-RESTAURANT
« LE VESUVIO » SIS AVENUE
DE STALINGRAD A ACHERES
POUR L'EXERCICE 2023

Rapporteur :

Mme Camille VAUR

Date de la Séance :

27 JUIN 2023

Date de la Convocation :

21 JUIN 2023

**Date d'affichage de la
convocation :**

21 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 27 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Daniel GIRAUD	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Camille VAUR
Gharib NAJI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Nicole MARTIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Martin DESSAIGNES

Etaient absents :

François DAZELLE
Véronique LEBARBÉ
Lydie AUGUIN
Maeva CRUZ
Valentin GUILLAUME
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Jean-Paul DEMAREZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 23

Membres représentés : 5

Membres absents : 7

VOTE :

UNANIMITE

N°038

OBJET : REMISE GRACIEUSE DE LA REVISION DU LOYER DU CAFÉ-BAR-RESTAURANT « LE VESUVIO » SIS AVENUE DE STALINGRAD A ACHERES POUR L'EXERCICE 2023

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de location-gérance en date du 6 décembre 2010 liant la commune d'Achères à M. Goldstein pour l'exploitation du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » sis avenue de Stalingrad à Achères,

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Emploi du 16 Juin 2023,

Considérant que la Commune d'Achères est bailleur du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » et que M. Goldstein en est le locataire-gérant,

Considérant qu'en 2023 la hausse du loyer du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » s'élève à 5,52% et pèse sensiblement sur la situation financière du restaurateur et pourrait nuire à l'activité économique du restaurateur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : ACCEPTE la remise gracieuse de la révision du loyer du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » sis avenue de Stalingrad à Achères pour l'exercice 2023 s'élevant à 2 552,15 HT euros.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer tout acte, pièce ou document concernant ce sujet

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera comptabilisée au compte Nature 6577 « Remises gracieuses ».

Fait et délibéré à Achères, le 27 juin 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

Délibération publiée le :
30 JUIN 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20230627-038DEL23_VESUVI-DE
Date de réception en préfecture : 30/06/2023